

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE TALUYERS

Lundi 29 août 2022 à 19h00

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23 Présents : 17 Votants : 19

L'an Deux-mille-vingt-deux, le 29 août, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal OUTREBON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 juin 2022

Présents: M. Pascal OUTREBON, Mme Séverine SICHÉ-CHOL, Mme Odile BRACHET, M. Laurent NAULIN, M. Loïc TAMISIER, M. Marc MIOTTO, M. Sylvain NAVARRO, M. Pierre-Henri JOUFFRE, M. Pierre-Luc GUITTET, M. Charles JULLIAN, M. Jean-Louis MONTCEL, Mme Evelyne VIOLLET, Mme Christiane ROUAND, Mme Emilie GRAU, M. Jean-Jacques COURBON, Mme Audrey MICHALLET, M. Yves CUBLIER

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : Mme Mireille BERTHOUD a donné pouvoir à M. Marc MIOTTO

Mme Giada RAVET a donné pouvoir à Mme Odile BRACHET

Absents : Mme Geneviève CASCHETTA, Mme Dominique FONS, M. Sébastien CHAIZE, M. Stéphane LEMARCHAND

Secrétaire de séance : Mme Séverine SICHÉ-CHOL

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 4 juillet 2022.

Le PV de la séance du Conseil municipal du 4 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité des votes exprimés.

Monsieur le Maire. En préambule, je souhaite faire un point sur les travaux, en cours, des écoles. A terme, l'école sera refaite de fond en comble et les travaux ne se limitent pas à une rénovation énergétique car il y a aussi les travaux d'accessibilité et des réaménagements intérieurs (sols, cloisons, sanitaires). C'est un site occupé donc c'est compliqué. Il y a eu du travail tout l'été, y compris parfois le week-end et tard en soirée. Cela génère beaucoup de nettoyage; désormais les travaux se feront essentiellement le mercredi et le week-end. Il faut un temps d'adaptation de la part des enseignants mais la sécurité est assurée et l'accueil des élèves sera effectif pour la rentrée. Même si tout n'est pas terminé. Il y a 18 entreprises à piloter et ce n'est pas toujours facile. L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage de la COPAMO qui nous accompagne est énormément investi avec Laurent. A la fin des travaux, en février/mars 2023, les parent seront invités à venir visiter les locaux.

Loïc TAMISIER. Il serait intéressant de faire un article de presse pour présenter ces travaux, notamment en maternelle.

Monsieur le Maire. L'investissement est connu, il se chiffre à 2 200 000 € HT, travaux et frais de maîtrise d'œuvre compris.

Modification du tableau des effectifs et création de deux emplois non permanents

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8 Vu le budget.

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'organiser la prochaine rentrée scolaire et d'ajuster certains postes du service périscolaire, de restauration scolaire et d'entretien des locaux scolaires, il est proposé, à compter du 1^{er} septembre 2022, la création des postes suivants :

- Un emploi d'adjoint d'animation (7,25/35ème) en charge du périscolaire lors de la pause méridienne chaque jour et en plus le périscolaire du soir le vendredi. Cet emploi vient remplacer un emploi à 6,25/35ème qui sera supprimé lors d'une prochaine séance après avis du CTP.
- Un emploi d'adjoint d'animation (3,00/35ème) en charge du périscolaire de fin de journée le lundi, mardi et jeudi. Cet emploi vient remplacer un emploi à 10,25/35ème qui sera supprimé lors d'une prochaine séance après avis du CTP
- Un emploi d'adjoint d'animation passe de 18,75/35^{ème} à 19,25/35^{ème} car il débute désormais la surveillance de la pause méridienne à 11h30 au lieu de 12h00 tous les lundis.

Les emplois pourront être occupés par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Le cas échéant, selon la nature de l'emploi créé, par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique.

De surcroît, avec le renouvellement des agents, l'incertitude des effectifs des élèves et le rétrécissement de la cour du périscolaire du fait des travaux, deux emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité sont à créer, dans le grade d'adjoint technique, du 1^{er} au 30 septembre 2022 :

- Renfort entre les deux services de restauration scolaire et périscolaire du soir (13/35ème)
- Périscolaire du soîr (3,75/35ème)

Monsieur le Maire. Ce sont des ajustements de postes nécessaires, en fonction des besoins et des effectifs des élèves, pour le service périscolaire. A noter que deux postes ont été attribués à deux ukrainiennes qui sont hébergées à Taluyers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la modification du tableau des effectifs tel qu'exposé ci-dessus
- APPROUVE la création des deux emplois non permanents tels qu'indiqués ci-dessus
- **DIT** que les crédits nécessaires à l'application de la présente délibération sont inscrits au budget de l'exercice 2022, chapitre 012.

 Modification du règlement intérieur d'occupation de la salle « Barbelous » à la Maison des Associations

Par délibération en date du 2 novembre 2015, le conseil municipal a approuvé la modification des tarifs d'occupation de la salle des Barbelous à la Maison des Associations, en intégrant la possibilité d'une prestation de ménage, réalisée par l'agent d'entretien communal le lendemain de la location.

Or, quand l'option ménage est prise, le volume de travail imparti à l'agent en charge de son entretien est trop important.

Il est proposé de supprimer cette option et faire en sorte que les utilisateurs des Barbelous s'occupent du ménage. La caution tri sélectif deviendrait une caution tri sélectif/ménage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APROUVE les modifications du règlement intérieur de la salle « les Barbelous » en supprimant l'option ménage.
- AUTORISE M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Délibération n°20220829-03

Budget principal 2022 – Décision Modificative n°1

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées.

L'ensemble intercommunal de la COPAMO et ses communes membres est contributeur au FPIC car le potentiel financier par habitant est supérieur à 0,9 fois le potentiel financier par habitant moyen constaté au niveau national.

Une fois le prélèvement calculé au niveau de l'ensemble intercommunal, celui-ci est réparti entre l'EPCI et ses communes membres.

Pour Taluyers, le FPIC de l'exercice 2022, qui vient d'être notifié, s'élève à 14 633 €. Or, lors de l'élaboration du budget primitif, 13 000 € avait été provisionnés ; il convient par conséquent d'ajuster les crédits correspondants.

DM n°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-739223 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	0,00€	1 700,00 €	0,00 €	0,00 6
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	1 700,00 €	0,00€	0,00 €
D-6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres	1 700,00 €	0,00 €	0,00€	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	1 700,00 €	0,00 €	0,00€	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 700,00 €	1 700,00 €	0,00€	0,00 €
Total Général		0,00€		0,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la Décision Modificative n°1 du budget communal – exercice 2022, tel qu'indiqué ci-dessus,

 Marché de rénovation thermique et mise en accessibilité du groupe scolaire – Avenant n°1 au lot 3 -Charpente/couverture

Dans le cadre des travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire, par délibération en date du 31 janvier 2022, le conseil municipal a approuvé l'attribution du lot 3 − Charpente-couverture à l'entreprise MARTIGNAT pour un montant de 426 137,13 € HT.

Compte tenu de la suppression du lavabo extérieur, la mise en place de l'auvent s'avère inutile, ce qui entraîne une moins-value de 675,00 € HT.

Les pieds de poteaux en bois du préau de l'école maternelle sont abimés et méritent la reprise de leurs bases (couper la partie basse, mise ne place de platines métalliques entre l'assise béton et le poteau bois), ce qui entraîne une plusvalue de 2 875,00 € HT.

L'avenant n°1 du lot 3 – Charpente-couverture s'élève donc à + 2 200,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant n°1 du lot 3 Charpente/couverture du marché de rénovation thermique et mise en accessibilité du groupe scolaire,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant et tout document y afférent.

Délibération n°20220829-05

Marché de rénovation thermique et mise en accessibilité du groupe scolaire – Avenant n°1 au lot 9 –
 Plâtrerie peinture

Dans le cadre des travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire, par délibération en date du 10 janvier 2022, le conseil municipal a approuvé l'attribution du lot 9 − Plâtrerie peinture à l'entreprise LARDY pour un montant de 90 000,00 € HT.

La nécessité d'équiper en faux plafond les salles de classes 6, 7, 8, 9, 10 et 11, la salle informatique et la salle des maîtres, entraîne une plus-value de 8 465.87 € HT.

L'avenant n°1 du lot 9 – Plâtrerie peinture s'élève donc à + 8 465,87 € HT.

Marc MIOTTO. Pourquoi est-ce que ça n'a pas été prévu au départ ?

Laurent NAULIN. A la base ce n'était pas prévu car on partait sur un projet de rénovation énergétique et on n'avait pas prévu de tout refaire. Après discussion avec les enseignants et les entreprises, il a été décidé de rabaisser les plafonds. La plus-value n'est pas énorme par rapport à la surface que cela représente et aux avantages que cela apporte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- **APPROUVE** l'avenant n°1 du lot 9 Plâtrerie peinture du marché de rénovation thermique et mise en accessibilité du groupe scolaire,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant et tout document y afférent.

Délibération n°20220829-06

Marché de rénovation thermique et mise en accessibilité du groupe scolaire — Avenant n°1 au lot 12 — Revêtement de sol / carrelage / faïences

Dans le cadre des travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire, par délibération en date du 10 janvier 2022, le conseil municipal a approuvé l'attribution du lot 12 − Revêtement de sol / carrelage / faïences à l'entreprise RHONIBAT pour un montant de 59 412,28 € HT.

La démolition et création d'un local technique et de rangement à la demande des agents d'entretien entraîne une plus-value de 968,00 € HT.

L'avenant n°1 du lot 12 – Revêtement de sol / carrelage / faïences s'élève donc à + 968,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant n°1 du lot 12 Revêtement de sol / carrelage / faïences du marché de rénovation thermique et mise en accessibilité du groupe scolaire,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant et tout document y afférent.

Délibération n°20220829-07

Marché de rénovation thermique et mise en accessibilité du groupe scolaire – Avenant n°1 au lot 13 – Chauffage ventilation

Dans le cadre des travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire, par délibération en date du 10 janvier 2022, le conseil municipal a approuvé l'attribution du lot 13 − Chauffage ventilation à l'entreprise BENETIERE pour un montant de 273 053,80 € HT d'offre de base et 35 711,70 € HT de prestations supplémentaires retenues.

La nécessité d'équiper en faux plafond les salles de classes 6, 7, 8, 9, 10 et 1, la salle informatique et la salle des maîtres, nécessite l'équipement de conduits de centrale de traitement de l'air et de bouches de soufflages et d'extension, entraîne une plus-value de 5 527,40 € HT.

L'avenant n°1 du lot 13 – Chauffage ventilation s'élève donc à + 5 527,40 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant n°1 du lot 13 Chauffage ventilation du marché de rénovation thermique et mise en accessibilité du groupe scolaire,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant et tout document y afférent.

Délibération n°20220829-08

Marché de rénovation thermique et mise en accessibilité du groupe scolaire – Avenant n°1 au lot 15 –
 Electricité

Dans le cadre des travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire, par délibération en date du 10 janvier 2022, le conseil municipal a approuvé l'attribution du lot 15 − Electricité à l'entreprise ECOL pour un montant de 107 300,00 € HT.

La nécessité d'équiper en faux plafond les salles de classes 6, 7, 8, 9, 10 et 11, la salle informatique et la salle des maîtres, nécessite le remplacement des équipements d'éclairage du marché initial (type 4) par du type 1 moins onéreux, entraîne une moins-value de 3 344 € HT.

Le dévoiement de 4 câbles réseau entraîne une plus-value de 405,20 € HT.

Les prescriptions du bureau de contrôle (mises aux normes de la logette extérieure, de l'armoire maternelle et du coffret de l'extension), entraînent une plus-value de 6 918,20 € HT.

L'avenant n°1 du lot 15 – Electricité s'élève donc à + 3 979,40 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant n°1 du lot 15 Electricité du marché de rénovation thermique et mise en accessibilité du groupe scolaire,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant et tout document y afférent.

Marché de rénovation thermique et mise en accessibilité du groupe scolaire – Avenant n°1 au lot 14 –
 Plomberie

Dans le cadre des travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire, par délibération en date du 10 janvier 2022, le conseil municipal a approuvé l'attribution du lot 14 − Plomberie à l'entreprise BENETIERE pour un montant de 43 025,10 € HT.

Les diverses demandes des enseignants et du personnel de maintenance (éviers, miroirs,) entraînent une moins-value de 44,80 € HT.

L'avenant n°1 du lot 14 - Plomberie s'élève donc à - 44,80 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à ,

- APPROUVE l'avenant n°1 du lot 14 Plomberie du marché de rénovation thermique et mise en accessibilité du groupe scolaire,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant et tout document y afférent.

Délibération n°20220829-10

Marché de rénovation thermique et mise en accessibilité du groupe scolaire – Avenant n°1 au lot 17 – Forages géothermiques

Dans le cadre des travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire, par délibération en date du 10 janvier 2022, le conseil municipal a approuvé l'attribution du lot 17 – Forages géothermiques à l'entreprise CLEMENT GOURBIERE pour un montant de $20\ 000,00\ \in\ HT$.

Les diverses demandes des enseignants et du personnel de maintenance (localisation du chauffe-eau) entraînent une plus-value de 1 015,00 € HT.

L'avenant n°1 du lot 17 – Forages géothermiques s'élève donc à + 1 015,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- APPROUVE l'avenant n°1 du lot 17 Forages géothermiques du marché de rénovation thermique et mise en accessibilité du groupe scolaire,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant et tout document y afférent.

Délibération n°20220829-11

Marché de réalisation d'un réseau d'arrosage automatique du stade de football

La commune de Taluyers souhaite réaliser des travaux d'installation de l'arrosage automatique du stade de football.

En effet, l'arrosage actuel est peu efficace et chronophage pour les agents techniques qui sont obligés de gérer manuellement l'enrouleur.

Une consultation a été lancée sur la plate-forme de dématérialisation pour les prestations suivantes :

- Alimentation en eau (réseau d'irrigation) et électricité
- Programmation, fourniture et pose de 30 arroseurs et équipements associés
- Remise en état de surface sur l'emprise des tranchées (gazon)

Deux offres ont été réceptionnés et après analyse des trois critères d'analyse des offres (Prix des prestations 30%, Délais de réalisation 20 %, Moyens humains et matériels engagés pour cette opération 50%), celle de l'entreprise GREEN STYLE a été jugée comme économiquement la plus avantageuse.

L'offre s'élève à 34 400,00 € HT, avec une durée de travaux de 3 semaines et une réception possible le 23 septembre 2022, avant les travaux de régénération de la pelouse.

Monsieur le Maire. Il est nécessaire de rappeler l'histoire du foot à Taluyers. Implication historique de Taluyers depuis les années 50. Nous avons été longtemps le village fanion du club USTLMO avec trois communes ce qui représentait 200/250 licenciés. La commune a toujours fait des efforts pour les équipements en matière d'infrastructures (étendus et refaits à neuf en 2011 pour 195 000 € HT).

Par contre le COVID a freiné cette activité, avec peu d'entraînement donc il a été moins entretenu et la situation délicate. On a rencontré, avec Séverine, les dirigeants pour savoir s'ils avaient besoin de ce stade, eux ne venaient plus car le stade était mal entretenu. L'accord est le suivant : la mairie fait l'effort d'entretenir le stade avec en arrière-plan un arrosage automatique et en contrepartie, le club s'engage à un planning d'utilisation plus étoffé, avec des matchs et des catégories dédiés à Taluyers. Autre point de l'accord, la commune de Taluyers ne versera plus la subvention de 3000 € au FCSO69, qui est une fusion de l'USTLMO avec Mornant. Par ailleurs toutes les communes concernées ne versent pas de subventions au club.

Avec Marc nous sommes allés sur place. Depuis 2018 il n'y a plus eu de travaux de régénération de la pelouse et cela devient nécessaire. Actuellement à Mornant, il y a un terrain synthétique et deux terrains en herbe. L'autre commune qui dispose d'un stade et dont ils ont besoin, c'est Taluyers.

Entre temps est intervenu la canicule, donc on s'interroge. Si on engage des frais, il va souffrir tous les ans. Notre DGS a analysé les coûts d'utilisation et un débat a eu lieu en exécutif sur l'installation d'un arrosage automatique et tout le monde n'était pas d'accord. On pourra rencontrer des périodes avec interdiction d'arroser.

Pour information, un terrain synthétique coute 700 000 €. Actuellement l'arrosage est infernal, il arrose mal et nécessite la présence quotidienne de deux agents pour manipuler l'arroseur, soit un temps agent non négligeable alors qu'ils pourraient être plus utiles ailleurs.

Nous avons lancé un appel d'offres pour l'arrosage automatique et deux offres ont été reçues : Green-Style et DEAL Hydraulique. Sur les prix Green-Style est un peu plus onéreux mais sur la prestation, Green-Style a une note technique supérieure car plus d'expérience sur ce type de prestation et elle garantit le suivi de la repousse sur octobre-novembre pour qu'il soit praticable dès cette période.

Charles JULLIAN. Il faut savoir que l'arrosage sera relié au réseau d'irrigation et, un jour ou l'autre, on peut penser qu'on sera moins contraint à ce niveau.

Monsieur le Maire. Le débat initial est : continue-t-on à faire des dépenses pour le terrain de foot à Taluyers ? si la réponse est non on le ferme et à côté, face à cet investissement, il y a la canicule.

Autre débat aussi, il faut que les vestiaires et le stade ne servent pas qu'au foot et que d'autres utilisateurs puissent s'en saisir. Par exemple l'association Talurun nous sollicitait pour des locaux, ça peut être l'occasion. L'idée est aussi d'ouvrir ce stade aux écoles pour la pratique sportive. Je souhaite que le débat soit ouvert.

Laurent NAULIN. Il ne faut pas donner l'utilisation à tout le monde pour qu'il soit protégé. A Orliénas ils l'ont ouvert à tout le monde mais c'est une catastrophe. Il faut des règles. Une des questions en suspens concerne le stade d'entraînement, y installe-t-on une piste d'athlétisme ? un city stade ? l'inconvénient est qu'il n'y a pas d'éclairage.

Audrey MICHALLET. Je suis pour continuer le maintien du stade et l'ouvrir à d'autres disciplines tout en étant raisonnable dans son utilisation. C'est bien d'avoir un stade de foot, surtout si le FCSO fait des efforts pour qu'il soit utilisé. Je ne suis pas favorable à un terrain synthétique.

Jean-Louis MONTCEL. Il n'y a pas qu'un problème d'arrosage, il y a des engrais et des désherbants sélectifs. Si c'était un terrain de golf il y aurait moins de débat. Est-on sûr qu'ils sont prêts à l'utiliser régulièrement ? ils ont pu s'en passer depuis deux ans. Le partage des locaux avec d'autres associations est une bonne idée. Les restrictions d'arrosage posent question, il y a des clubs professionnels qui ont des problèmes de pelouse. A la première sécheresse, ce sera compliqué et au niveau des dépenses c'est excessif. Le problème c'est qu'il n'y aurait plus de foot à Taluyers, mais il n'y a déjà pas de hand ou de basket.

Séverine SICHE-CHOL. Par rapport à ce que tu dis Jean-Louis, on a eu ce débat en Exécutif, je pense que le foot fait partie du profil de la commune, et c'est historique. Il n'est pas nécessaire que le terrain soit un billard, le foot s'habituera. On n'a déjà plus de prof de tennis et là on risque de perdre le foot à Taluyers. Il faut faire l'effort de faire perdurer cette activité sur la commune. Le siège administratif du FCSO69 est à Taluyers et il faut se réapproprier ce club.

Laurent NAULIN. Le FCSO s'est engagé à venir donc ils viendront, ils n'ont pas assez de terrains, il ne reste que Mornant et Taluyers, si on engage ces travaux. Si on ne fait rien ce n'est plus le FCSO mais Mornant. On a des joueurs de Taluyers qui y jouent.

Charles JULLIAN. Je pense qu'il est important que chacun se positionne là-dessus. Je pense qu'il faut un city-stade dans le prolongement des écoles pour un accès plus libre. Une pelouse est un bien précieux et il ne faut que ce soit qu'un terrain d'entrainement. Il faudra une convention avec d'autres associations.

Sur l'eau, ce que je peux dire c'est qu'on a la chance d'avoir l'irrigation ; de plus, l'automatisation permet d'arroser la nuit ce qu'on ne peut pas faire actuellement. L'irrigation c'est de l'eau prélevé sur le Rhône et pas des nappes phréatiques.

Marc MIOTTO. On a deux avantages : il y a l'éclairage et le fait qu'il soit fermé. L'important c'est ce qu'on peut faire de plus comme activités. Il y a, autour, de la place perdue et on a la chance d'avoir un emplacement qui est grand. Il faut regarder ce qui peut être fait tout en gardant l'espace fermé car il y a un risque de dégradations. On ne peut pas laisser cet espace à l'abandon.

Evelyne VIOLLET. Quelle est la fréquence des matchs prévue ?

Séverine SICHE-CHOL. Le planning est prévu à partir de janvier 2023 où ils privilégient les catégories plus jeunes, les matchs et tournois en plateau car l'accueil des parents est propice sur le site de Taluyers.

Evelyne VIOLLET. J'ai connu quand le stade était utilisé, c'était vivant et c'est ce qui permet au gens de se retrouver.

Monsieur le Maire. On est crédible sur cet investissement si on arrive à le faire utiliser par d'autres personnes.

Marc MIOTTO. Par rapport à l'arrêté sécheresse, on est en situation de crise, mais dans toutes les autres situations, il n'y a pas d'interdiction d'utiliser l'eau d'irrigation.

Pierre-Luc GUITTET. Cet été, nos agents ont arrosé avec de l'eau de pluie récupérée dans une cuve, ce qui était autorisé mais les gens croient qu'on arrose normalement malgré notre information. Deuxième point, Mornant a plus de terrains et plus de disciplines, donc quoi qu'il arrive, Mornant sera privilégié. Aujourd'hui les footeux veulent un terrain synthétique. Ma position est de ne pas investir pour le foot à Taluyers

Laurent NAULIN. La main courante en béton qui entoure le stade de foot est assez dangereuse il faut savoir qu'à terme il faudra l'enlever ou l'habiller.

Pierre-Henri JOUFFRE. Il me semble important pour les enfants de pouvoir jouer dessus, le terrain est bien placé par rapport aux écoles. Le coût semble important mais à Taluyers on manque de propositions pour les jeunes.

Jean-Louis MONTCEL. C'est une surface qui coûte cher si on veut qu'elle soit belle, sinon il faut la sous-utiliser. Il y a de moins en moins de licenciés donc, à court terme, se pose la question d'investir dans un terrain. Il vaut mieux centraliser les équipements à un endroit avec de bons équipements, quitte à ce qu'un autre terrain se fasse à Mornant.

Monsieur le Maire. J'ai personnellement beaucoup hésité, avec l'effet des canicules récurrentes mais mes collègues m'ont convaincu avec le stade dans le village et le fait de l'ouvrir à d'autres choses. Il y a une cinquantaine de licenciés talusiens au FCSO.

Odile BRACHET. Lors de l'exécutif, j'étais de l'avis de Jean-Louis. Néanmoins j'entends la place du foot et je m'incline. Le souci pour les écoles c'est le trajet pour y aller, c'est assez loin, surtout avec des petits.

Jean-Jacques COURBON. Je ne suis pas forcément « foot » mais pour que les jeunes bougent de chez eux. Ils sont de plus en plus sur les écrans, c'est pourquoi il faut l'ouvrir davantage.

Sylvain NAVARRO. Je suis pour qu'on ait un vrai espace avec des infrastructures sportives où il pourrait y avoir une piste d'athlétisme par exemple, avec une continuité à pied jusqu'au pump-track et créer un pôle sportif. Le stade ne peut pas rester non entretenu au milieu. Il faut mettre le paquet sur le sport avec les JO 2024 qui arrivent.

Jean-Louis MONTCEL: Est-ce essentiel d'avoir un si beau terrain de foot en herbe ? Il faudrait mettre quelque chose de plus pérenne et qui profite à tous les talusiens. Il restera fermé car s'il est ouvert il sera détérioré. Faut-il que Taluyers ait un équipement aussi qualitatif ?

Loïc TAMISIER. D'accord pour conserver le terrain de foot, c'est le seul sport collectif présent sur la commune. Il faut l'ouvrir aux écoles et à d'autres activités, tout serait encadré. Intéressant d'en faire un pôle sportif.

Monsieur le Maire. : chaque argument est entendable mais il faut que l'on se positionne sur la nécessité d'investir pour la pratique du foot à Taluyers. 2 sont contre, 4 s'abstiennent et 13 sont pour.

Yves CUBLIER : Sont-ils au courant qu'ils vont partager éventuellement les locaux avec autres ?

Monsieur le Maire. Je vais appeler le président et expliquer les termes de notre débat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (2 abstentions de M. Jean-Louis MONTCEL et M. Pierre-Luc GUITTET)

- **APPROUVE** l'attribution du marché de réalisation d'un réseau d'arrosage automatique du stade de football à l'entreprise GREEN STYLE 19 chemin de la Lône 69310 PIERRE-BENITE, tel qu'indiqué ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché et tout document y afférent.

Décisions prises par le Maire sur délégation du conseil municipal

Date	, passation, exécution et règlement d Objet			
Date		Fournisseur/demandeur/intéressé	Montant HT	
17/08/2022	Remplacement de la carte Inverter de la PAC de la bibliothèque	ENER4 – Route des Aqueducs – 69630 CHAPONOST	3 756,42 €	
08/07/2022	Maintenance annuelle des extincteurs, BAES, RIA, trappes de désenfumage et alarmes incendie	SARL PPI – ZAC de Sacuny – 69530 BRIGNAIS		
29/07/2022	Détection fuite sous dallage aux groupe scolaire	D-TECH FUITES – ZI des Platières – 38670 CHASSE SUR RHONE	1 000,00 €	
10/08/2022	Nettoyage de fin de chantier de l'école élémentaire et restaurant scolaire	ASR NETTOYAGE - 55 rue Baraban - 69003 LYON	1 415,00 €	
17/08/2022	Elagage de cèdres	MVERT – 256 route du Batard – 69440 TALUYERS	1 100,00 €	
17/08/2022	Travaux de plomberie au groupe scolaire	NICO PLOMBERIE – 281 route du Batard – 69440 TALUYERS	2 838,24 €	

Tour de table

M. Loïc TAMISIER. Comme l'année dernière, il y a « Septembre en or » dédié au cancer pédiatrique avec une vente de cœur doré à partir de 3 € à l'accueil de la mairie. Le but est d'accompagner les fratries endeuillées.

M. Jean-Jacques COURBON. Rappel de quelques dates avec le forum des associations ce vendredi et journée vélo le samedi. 11 septembre journée des classes avec apéritif sur la place, ouvert à tous. La semaine d'après, le dimanche, il y a la messe inter paroissiale au Parc Pie X.

M. Laurent NAULIN. Au niveau du Club house tennis revêtement intérieur fini, le club se charge des peintures. Les travaux pour les stores dans les salles des Barbelous et de la Requinque, à la Maison des Associations, sont décalés la semaine prochaine.

La séance est levée à 21h15.

La secrétaire de séance,

Mme Séverine SICHE-CHOL

Le Maire,

Pascal OUTREBON